

**Tu vas être accueilli (e) au CAMSP-CMPP. Nous te remettons ce livret qui t'explique les modalités de cet accueil. Tu y trouveras aussi les numéros de téléphone et les indications pour pouvoir nous joindre.**

De leur côté, tes parents ou les adultes responsables de toi vont remplir une fiche de renseignements qui sera jointe à ton dossier lorsque tu viendras. Seront inscrits, en particulier dans cette fiche, les renseignements relatifs à la Caisse de Sécurité Sociale qui prend en charge intégralement les consultations.

Les CAMSP-CMPP ont été en effet créés par l'Etat Français pour l'accueil de tous les enfants et adolescents qui le souhaitent pour les aider dans leurs difficultés. Le nôtre est géré par l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence.

L'Etat contrôle notre travail. Il a créé une Charte qui régit l'accueil des enfants et des adolescents dans des établissements comme le nôtre. Elle est affichée dans la salle d'attente et disponible au secrétariat.

Sache encore que nous avons établi un règlement de fonctionnement qui est également affiché dans la salle d'attente et qui est tenu à la disposition de tes parents ou des adultes qui t'accompagnent s'ils souhaitent le lire : y est expliquée dans le détail toute notre façon de travailler.

Tu seras amené(e) à rencontrer un Médecin-Psychanalyste, puisque le travail, ici, se fait sous responsabilité médicale et parfois si nécessaire, un pédiatre. Tu rencontreras aussi un

ou plusieurs membres de l'équipe qui seront tes interlocuteurs privilégiés, qu'il s'agisse d'un(e) Psychologue, d'un(e) Orthophoniste, d'un(e) Psychomotricien(ne).

Tu vas donc trouver ici toute une équipe qui va essayer au mieux d'entendre ton appel. Nous ne pouvons le faire qu'avec ton aide ainsi que celle de tes parents ou des adultes responsables de toi et nous allons donc vous rencontrer tous, à plusieurs reprises. Nous travaillons en équipe et tu en trouveras, un peu plus loin, la composition.

Sache que ta participation active est essentielle ainsi que celle de tes parents ou des adultes responsables de toi et que vous pouvez à tout moment, nous interpeller et nous rencontrer.

Soyez assurés que tout ce qui va faire nos échanges est l'objet de la plus stricte confidentialité en dehors des obligations légales qui nous sont faites pour la protection de l'enfant et de l'adolescent.

Après la fin de la prise en charge, tes parents ou les adultes responsables de toi pourront toujours reprendre contact avec nous ; nous vous adresserons d'ailleurs, au bout de quelques mois, un petit mot pour avoir de tes nouvelles.

**En souhaitant pouvoir t'accueillir au mieux.**